

**Règlement**

**Edition du 14 juillet 2022**

*Ce règlement est susceptible d’être modifié.*

**GÉNÉRALITÉS**   
Le Beaujolais Runners Trail est organisé par l’association Beaujolais Runners.

Cet évènement se déroulera le mercredi 14 juillet 2022 sur Fleurie.

**PREAMBULE COVID 19**

Toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d’aménager les courses en fonction de l’évolution de l’épidémie de coronavirus. Le nombre de courses proposées, les horaires, les ravitaillements, les lieux de retrait des dossards, l’assistance, l’obligation du port du masque…

En cas de nécessité et d’obligation, l’organisateur mettra en place un protocole sanitaire et des règles à appliquer sur l’ensemble de l’événement.

Celui-ci sera communiqué le moment venu.

Chaque participant s’engageant à s’y conformer scrupuleusement.

**INSCRIPTIONS / DOSSARDS**

**Le Beaujolais Runners Trail propose 3 distances course et une randonnée.**

* Trail Mathusalem : 32 KM et 1315 m de dénivelé
* Trail Jéroboam : 19 KM et 835 m de dénivelé
* Trail Magnum : 8 KM et 320 m de dénivelé
* Randonnée de la Madone : 9 KM et 320 m de dénivelé (sans classement ni chronométrage, allure libre)

Inscriptions par internet sur le site « marathondubeaujolais.org » et éventuellement possibilité d’inscription sur place le jour de la course de 12h à 15h en fonction des disponibilités de dossards.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l’objet d’un remboursement pour quelque motif que ce soit sauf en cas d’annulation par l’organisateur pour forces majeures (voir conditions dans la rubrique annulation).

Tout engagement est personnel mais le transfert d’inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L’organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d’un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident face à ce type de situation.

Compte tenu de la spécificité des épreuves (dénivelé, chemins de terre, bordures de trottoirs…) les courses ne sont pas adaptées aux fauteuils roulants.

Des contrôles seront réalisés durant les épreuves afin d’assurer la parfaite régularité des courses.

**Dossards**

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d’une pièce d’identité : exclusivement le jour de la course le mercredi 14 juillet de

12h à 15h, sur le village départ, à proximité du gymnase de Fleurie.

Chaque participant s’équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type trail sont fortement conseillées.

**MatérielS obligatoireS**

**Pour les trails Mathusalem et Jéroboam :**

* Téléphone portable en état de marche
* Réserve d’eau de 1 litre minimum
* Réserve alimentaire
* Sifflet
* Gobelet
* Masque anti-covid

*Nb : aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.*

LIMITES D’AGES

Tout participant au trail s’engage à respecter le parcours dans sa totalité.

* Trail Mathusalem (32 KM - 1 315m de dénivelé) est ouvert à tous, licenciés de la catégorie espoir et plus ou non, né(e)s à partir de 2002.
* Trail Jeroboam (19 KM - 835m de dénivelé) est ouvert à tous, licenciés de la catégorie espoir et plus ou non, né(e)s à partir de 2002.
* Trail Magnum (8 KM - 320 m de dénivelé) est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans (soit né(é)s à partir de 2006) avec autorisation parentale
* Randonnée de la Madone (9 KM - 320 m de dénivelé - sans classement ni chronométrage, allure libre) est ouverte à tous.

Pour les mineurs 12 ans et plus, l’autorisation parentale doit obligatoirement être validée dans l’inscription en ligne.

Seul le modèle de l’organisation sera accepté.

Les mineurs de -12 ans doivent obligatoirement être accompagnés et sous la responsabilité d’un adulte pendant toute la durée de la randonnée et dûment identifié à l’inscription.

[Téléchargez un modèle de l’autorisation parentale](http://www.marathondubeaujolais.org/mib21_autorisation-parentale/" \t "_blank)

**TARIFS DES INSCRIPTIONS EN LIGNE**

**– Trail Mathusalem**Dossards : 35 euros   
Inscriptions sur place : 38 euros

**– Trail Jeroboam**Dossards s : 25 euros   
Inscriptions sur place : 28 euros

**– Trail Magnum**Dossards : 12 euros

Inscriptions sur place : 15 euros

**– Randonnée de la Madone**

Tarif unique : 10 euros (inscription internet ou sur inscription sur place)

Pas de prix enfant

***…dans la limite des dossards disponibles***

**L’inscription trail comprend :**

* L’accès au village (ouvert à tous) où vous pourrez déguster les produits du terroir beaujolais.
* Le trail de votre choix avec des ravitaillements classiques tous les 10 KM, mais aussi en bonus des dégustations de beaujolais dans une ambiance très musicale.
* Un cadeau coureur.
* Un demi de bière ou un verre de Fleurie offert à l’arrivée.
* Un ravitaillement pour tous à l’arrivée et en début de soirée 21h00 apéritif (pour les inscrits au dîner champêtre).
* Les temps scratch et réel au centième de seconde.

**ANNULATION**

**ANNULATION du fait DU COUREUR**

En cas d’annulation par le coureur, l’organisation ne fera aucun remboursement.

**ANNULATION COURSE**

L’association « BEAUJOLAIS RUNNERS » organisatrice de la manifestation se réserve le droit d’annuler les épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, notamment la crise sanitaire du COVID19.

Dans ce cas l’organisateur s’engage à rembourser les participants de leur frais d’inscription, déduction du montant des frais de transaction et de 5 € de frais de dossier.

**MODIFICATION D’INSCRIPTION**

**Modification / changement d’épreuve**   
– D’une course vers une course à plus faible kilométrage aucun remboursement.  
– D’une randonnée ou d’une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.  
Aucune modification ne sera possible sur place.

**Les demandes de changement devront être reçues par mail au plus tard le 10/07/2022 et les échanges pourront être faits dans la limite des dossards disponibles.**

**Transfert de dossard**Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet d’inscriptions dans la rubrique infos pratiques.  
**Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.**

**Le transfert de dossard est possible jusqu’au 10/07/2022.**

Aucun changement ne sera effectué sur place.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l’inscription de la personne remplaçante effectuée. L’inscription se fait selon le tarif en cours.  
Remboursement : les frais de transaction et 4 euros en frais de remboursement seront retenus du remboursement. 

Attention si vous bénéficiez d’une invitation, vous ne pourrez pas effectuer un transfert de dossard.

**Aucun transfert d’inscription, sans en aviser l’organisation, n’est autorisé.**

Tout inscrit rétrocédant son dossard à une tierce personne demeure seul responsable en cas de dommages subis ou provoqués par cette dernière durant la course, l’organisation se dégageant de toute responsabilité en pareille situation.

**CERTIFICATS MÉDICAUX / LICENCES**

La participation aux courses est subordonnée à la présentation obligatoire :

* D’une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ou d’un « Pass’ J’aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
* Ou d’une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
* Ou d’un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l’Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
* Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un  
  questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la  
  santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent  
  auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut,  
  elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport  
  ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L’organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l’original ou la copie du certificat.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d’absence de contre-indication à la pratique de l’athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s’ils sont détenteurs d’une licence compétition émise par une fédération affiliée à l’IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l’authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S’il n’est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Les dossards ne pourront donc être retirés que sur présentation d’une pièce d’identité accompagnée, et sous réserve de validation préalable par l’organisation.

[Téléchargez un modèle de certificat médical](https://www.marathondubeaujolais.org/wp-content/uploads/2018/06/certificat-medical-modele-FR.pdf)

**PARCOURS ET MODALITES DE COURSE**

Les participants s’engagent à parcourir la distance et l’itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible. 

**Accompagnateurs**Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s’alimenter sur les ravitaillements.

L’accès aux trails n’est pas autorisé aux cani cross, monocycle, VTT ou autres 2 roues.

**Chronométrage et points de contrôle**  
Le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard, fourni par l’organisation comme indiqué sans y apporter de modification.  
**Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.** 

**Signalisation**Les parcours seront fléchés à l’aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d’un éventuel manquement à ses règles.

**Barrières horaires**

**– Trail Mathusalem : départ 16h00**

* Barrière horaire 1  : 11km à 18h00 *passé 18h les coureurs seront mis hors course et obligatoirement déviés sur le*

*trail Jéroboam (19 KM)*

* Barrière horaire 2  : 20km à 20h00
* Temps limite : 6 heures (arrivée avant 22h00)

**– Trail Jéroboam : départ 17h**

* Barrière horaire 1 : 11km à 19h00
* Temps limite : 4 heures 30 (arrivée avant 21h30)

**– Trail Magnum**  **: départ 17h15**

* Temps limite : 3 heures 45 (arrivée avant 21h)

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées ci-dessus. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s’il continue sur le parcours. L’organisation décline toutes responsabilités en cas d’accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.**Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.**

**– Randonnée de la Madone : départ 17h20**

* Temps limite : 4 heures 10 (arrivée avant 21h30)

**Autres possibilités de mise hors course**

En cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 10 mètres après le ravitaillement) : *« RESPECTONS L’ENVIRONNEMENT » !*

**Ravitaillements**

Des ravitaillements seront organisés tous les 10 KM environ sur le Trail Mathusalem et le Trail Jeroboam.

Vous retrouverez du sucré, salé, de l’eau.

**SECURITE Voies utilisées**

La compétition se déroule sur des sentiers ou chemins en milieu naturel et sur certaines parties sur des voies ouvertes à la circulation (voies goudronnées), les concurrents devront donc impérativement :

* Suivre les directives des signaleurs
* Emprunter le côté droit de la chaussée
* Dans tous les cas respecter le code de la route. Entraide entre concurrents.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident ou blessure d'un autre concurrent, dans l'attente des secours. Pour rappel, vous devez utiliser le numéro d’urgence qui est imprimé sur le dossard de tous les concurrents. Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non (pas de moto, VTT, en dehors de ceux autorisés par la course) ou accompagné d’un animal (cheval, chien, etc…).

Parcours balisés et fléchés, peinture au sol biodégradable et rubalise. Serre-file sur chaque parcours.

**ASSISTANCE MEDICALE**

Un médecin urgentiste et une infirmière seront au plus près des concurrents durant toute la durée de l’épreuve (véhiculés en quads). Une équipe de secouristes, mobile, sera présente à l’arrivée.

L'assistance médicale a toute autorité pour arrêter durant l'épreuve les concurrents présentant des symptômes indiquant un risque pour leur santé. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s’engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve

- à faire évacuer par tout moyen les coureurs qu’ils jugeront en danger

- à faire hospitaliser les coureurs dont l’état de santé le nécessitera.

Le choix du moyen d’évacuation et du lieu d’hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et du médecin officiels.

Les frais résultants de l’emploi de moyens de secours ou d’évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l’endroit où elle aura été évacuée.

Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti. Le staff médical n’a pas vocation à dispenser des consultations « classiques », et donc encore moins des certificats médicaux. Il est présent UNIQUEMENT pour gérer les urgences inhérentes à la course.

**RÉCOMPENSES**

Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch (hommes et femmes) sur chaque trail individuel, classement scratch sans distinction de catégories d’âge.

Lots pour les meilleurs déguisements sur l’ensemble des trails et la randonnée.

Pas de podium ni lots ni récompense pour les catégories.

**Remise des récompenses**Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.   
L’heure et le lieu de la remise des prix seront communiqués par l’organisateur.

**Classement et diplôme**Un classement sera établi pour chaque catégorie FFA de chaque trail et mis en ligne sur le site internet de l‘organisateur dans les meilleurs délais (de cadet à M8, hommes et femmes).

**Contrôle anti-dopage**Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

**PARTICIPATION ENFANT MINEUR**\* Déclare décharger de toute responsabilité l’organisateur Beaujolais Runners, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon/mes enfant(s), en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées.

\* Renonce également dès aujourd’hui à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu’elles soient, et notamment en cas d’accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant, dans le cadre de la participation de mon/mes enfant(s) à la manifestation.

\* Déclare avoir souscrit à cet effet une assurance Responsabilité Civile, et maladie/accident, garantissant mon/mes enfant(s) contre tous sinistres, de quelques natures qu’ils soient, causés à mon/mes enfant(s) ou à des tiers de son/ses fait(s), et que son contrat d’assurance ne mentionne pas de clause contraire à ce qui a été précédemment déclaré.

\* M’engage à faire renoncer mes assureurs à tout recours contre l’organisateur Beaujolais Runners.

\* Autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d’urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l’état de santé de mon/mes enfant(s).

\* Reconnais que les participants, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d’un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu’il en soit ou non responsable, qu’il y est ou non un tiers identifié et/ou responsable. L’indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l’assuré est victime d’un accident durant sa participation à l’épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d’une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

\* Reconnais que l’organisateur Beaujolais Runners décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s’il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

\* Autorise expressément l’organisateur ou ses ayants-droits à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire le nom, l’image, la voix et la prestation sportive de mon/mes enfants dans le cadre du BRTrail In Fleurie en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l’épreuve et ce, sur tout support y compris à des fins publicitaires ou commerciales, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, pour 5 ans à compter de la date de signature des présentes.

\* Reconnais que l’acceptation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon/mes enfant(s) puisse participer au BR Trail In Fleurie.

**RESPONSABILITÉ CIVILE**Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L’organisateur a souscrit une assurance RC propre à l’événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s’assurer personnellement.

**UTILISATION D’IMAGE**« J’autorise expressément les organisateurs du Beaujolais Runners Trail in Fleurie, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l’occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ». 

**CNIL**Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d’assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l’épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d’autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d’autres sociétés ou associations partenaires.  
Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données Extra Sports pour la gestion des newsletters. Elles sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans et sont destinées exclusivement Beaujolais Runners Trail in Fleurie, au Marathon International du Beaujolais ainsi qu’aux événements Extra Sports (Lyon Urban Trail, Trail des Forts, Grand Trail du Saint-Jacques, Probikeshop STL VTT, Lyon Free Bike, Ventoux man, LUT By Night, Beaujolais Runners Trail, SaintéLyon).  
Conformément à la [loi « informatique et libertés »](https://www.cnil.fr/fr/loi-78-17-du-6-janvier-1978-modifiee), vous pouvez exercer votre droit d’accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l’organisation: par email à l’adresse contact@marathondubeaujolais.org, ou courrier postal, accompagné d’une copie d’un titre d’identité signé à Extra Sports – Marathon International du Beaujolais – 5,rue Vauban – 69006 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l’une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours. 

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL**L’inscription d’un participant atteste qu’il a pris connaissance de ce règlement 2022 et qu’il s’engage à en respecter sans restriction l’ensemble des dispositions.